

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec son opposition à la création de la société France Médias, qui fusionnerait les quatre sociétés actuelles de l'audiovisuel public, le groupe écologiste - Nupes propose de supprimer cet article. Gouvernement et parlementaires devraient plutôt s'atteler au renforcement de l'indépendance de l'audiovisuel public, dans un contexte de désinformation généralisée, et au renforcement des moyens qui lui sont alloués pour garantir la qualité de l'information produite. Les sociétés de l'audiovisuel public doivent également être renforcées dans la diversité des contenus qu'elles produisent. Enfin, le groupe écologiste - Nupes s'inquiète qu'une telle proposition de loi soit examinée dans un contexte d'insécurité pour la pérennité des financements de l'audiovisuel public.